

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Contrat de fourniture et d'acheminement d'énergie électrique

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de prestations intellectuelles pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du suivi du contrat de fourniture et d'acheminement d'énergie électrique mis en place le 01/01/2022 pour les sites raccordés au réseau public de distribution d'électricité sur les six communes du territoire,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 5 000 € HT,

Considérant l'offre de l'entreprise **TERMERIS** comprenant l'analyse des pièces du contrat, la reconstruction du bordereau 2022 et 2023 à partir des grilles du fournisseur, la participation à trois réunions et la rédaction d'un rapport détaillé, pour un montant 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise **TERMERIS** un marché de prestations intellectuelles pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du suivi du contrat de fourniture et d'acheminement d'énergie électrique mis en place le 01/01/2022 pour les sites raccordés au réseau public de distribution d'électricité sur les six communes du territoire.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC est inscrit au budget de Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **15 FEV. 2023**

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230215-2023-02-06D-AU
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023